

Comment emprunter le broyeur mis à disposition par Grand Lac ?

Quelles conditions ?

- ❖ Habiter la commune et utiliser le broyeur sur cette même commune,
- ❖ Avoir un véhicule avec une boule d'attelage,
- ❖ Aucun permis spécifique n'est requis pour son transport. Le permis B suffit.
- ❖ Le prêt est **gratuit**. Seule la remise à niveau de l'essence est à votre charge.



Quelle démarche suivre pour bénéficier du broyeur ?

Contactez votre mairie pour connaître les dates de disponibilité du broyeur sur votre commune. La réservation s'effectue auprès du secrétariat de votre mairie.

Pièces justificatives à fournir :

- photocopie d'une pièce d'identité,
- photocopie d'un justificatif de domicile,
- photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile,
- photocopie de la carte grise du véhicule tracteur,
- photocopie de la carte verte du véhicule tracteur avec indication de la prise en charge des remorques de 750 kg (présence lettre F dans rubrique « catégorie" n°6) *(plus justificatif de l'assureur pour l'extension de garantie pour la remorque si l'emprunteur n'est pas assuré pour la remorque.)*
- contrat de mise à disposition du broyeur complété et signé.

Matériel complémentaire fourni :

- un casque de protection avec visière et coquilles anti-bruit,
- des bouchons d'oreille à usage unique,
- des charlottes à usage unique,
- un antiviol,
- un jerrican vide pour faciliter la remise à niveau d'essence,
- le manuel de consignes d'utilisation.

Tenue conseillée pour utiliser le broyeur : Gants, chaussures de sécurité, pantalon.